

# Quand enseigner rime avec improviser...

*Le gouvernement dynamite la formation des profs !*

## La formation des professeurs et CPE stagiaires jusqu'à cette année :

⇒ **les professeurs stagiaires:**

- ont une à deux classes en responsabilité (8h)
- sont conseillés par un professeur-tuteur
- suivent des formations pédagogiques hebdomadaires dans un institut universitaire de formation des maîtres (IUFM)

⇒ **les CPE (conseillers principaux d'éducation) stagiaires** : sont en principe en surnombre au sein des vies scolaires pour pouvoir travailler avec un collègue titulaire.

Cette organisation, qui n'est pas complètement satisfaisante, permet néanmoins aux jeunes enseignants et CPE de concevoir leurs cours, de réfléchir à leur pratique du métier, de confronter avec d'autres collègues leurs expériences, de pouvoir confier leurs difficultés éventuelles à des formateurs qualifiés...

## **Tout cela va disparaître !**

**Les professeurs stagiaires devront effectuer dès septembre 2010 un service à temps complet – 18 heures de cours – devant élèves, soit au minimum 4 ou 5 classes à prendre en charge tout de suite, dont des classes à examen.** Ils ne bénéficieront que d'une ou deux courtes périodes de formation dans l'année. Votre enfant a ainsi de fortes chances de devenir le jouet d'un gouvernement qui refuse de former ses personnels au métier d'enseignant ou de CPE.

## Les conséquences de cette réforme :

**Pour les futurs enseignants et CPE :**

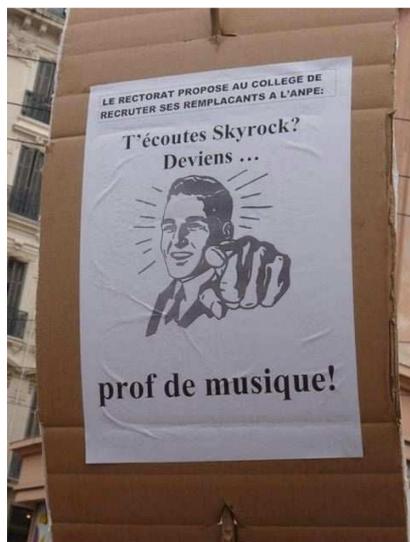
\*à court terme : des jeunes collègues « jetés dans le grand bain » sans avoir aucune formation.

\*à long terme : des personnels non-formés, c'est la qualité de l'éducation qui se dégrade ! Comment faire réussir les élèves ? Comment leur transmettre les savoirs ? **Enseigner, cela s'apprend !!!**

**Des élèves encore une fois sacrifiés sur l'autel des économies budgétaires.**

\*Le SNES estime que **plus d'un million d'élèves du second degré seront concernés par cette réforme.** Autant d'élèves qui auront en face d'eux de jeunes collègues souvent en détresse parce que seuls et sans possibilité de travail collectif.

\* les élèves verront défiler 3, 4, 5 « intervenants » successifs au cours de l'année dans la même discipline ! (stagiaire absent en période de formation ; « tuteur » absent pour suivre le stagiaire...) Ils seront remplacés, mais par qui ? On supprime des milliers de postes, si bien que le Ministère pense faire appel... à des étudiants, ou... à des retraités !



**Cette réforme est inacceptable :**  
Ensemble, exigeons d'autres choix pour que nos élèves – vos enfants – bénéficient d'un enseignement de qualité dispensé par des enseignants formés et qualifiés.